

LA MRC DE CHARLEVOIX INVESTIT 55 313 \$ POUR L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS D'UNE ENTREPRISE EN CROISSANCE

Baie-Saint-Paul, le 9 février 2022 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'octroi d'une aide financière non remboursable d'un montant total de 55 313 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

La Maison d'Affinage Maurice Dufour inc.

La Maison d'Affinage Maurice Dufour, située à Baie-Saint-Paul, produit des fromages artisanaux depuis 1994. Lait de vache et de brebis sont transformés en fromages fins et distribués à travers le Québec. Le milieu de la transformation alimentaire, plus particulièrement des produits laitiers, est un milieu très compétitif et difficile. Au courant de la dernière année, l'entreprise a procédé à des travaux d'agrandissement et de modernisation de l'usine. Ils doivent maintenant procéder à la réfection du système d'approvisionnement et de traitement des eaux de façon la plus respectueuse de l'environnement en priorisant une eau souterraine à une eau de surface. Le projet totalise un investissement de 221 255 \$. La MRC est fière de contribuer au projet en accordant une contribution non remboursable de 55 313 \$ avec son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).



Photo : Jonathan Roberge, photographe

« Depuis des années, les producteurs de fromages du Québec ont gagné leurs lettres de noblesse. Charlevoix se distingue particulièrement grâce à l'excellence de ses produits, et à l'audace et au savoir-faire de ses artisans. Je remercie la MRC de Charlevoix de soutenir la Maison d'Affinage Maurice Dufour inc. via le FRCN; cet investissement lui permettra de maintenir de hauts standards de qualité et d'entreprendre ses travaux de réfection de façon durable et respectueuse de l'environnement. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« Le FRCN est un puissant levier pour nos entrepreneurs qui ont besoin d'un coup de pouce pour démarrer ou développer leurs projets. Je me réjouis que cette maison d'affinage puisse en bénéficier et ainsi aller de l'avant avec la deuxième phase de ses travaux. Avec l'excellente réputation de ses fromages, ultimement, c'est toute la région qui tire profit de cet investissement. »

Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré et adjointe parlementaire de la ministre de l'Enseignement supérieur

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

– 30 –

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khovath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002